

dions de le faire. Les riches peuvent toujours admirer la pureté de la pauvreté, pas les pauvres. L'élite dans ces pays prône l'industrialisation, comme nous le ferions nous-mêmes à leur place.

De toute évidence, c'est un problème international. Toutes les nations devraient s'entendre pour augmenter le prix de l'énergie de façon à pouvoir faire nettoyer les émissions des centrales électriques. Ainsi, aucune entreprise ne tirerait un avantage concurrentiel des coûts moindres d'une source d'énergie polluante. Par la même occasion, les pollueurs autres que les centrales électriques de tous les pays devraient s'entendre pour cesser d'empoisonner l'air et la mer. Alors, aucune usine chimique ni aucune fonderie ne pourrait invoquer la hausse de ses coûts de production pour éviter de dépolluer parce que ses concurrents étrangers sont libres, eux, de continuer à salir la planète.

Si nous voulons persuader les pays pauvres de cesser de polluer, nous devons les aider à nettoyer leurs émissions. Nous devons les indemniser pour l'avantage qu'ils vont perdre. Augmenter les taxes pour aider la Chine et l'Inde à installer des épurateurs dans les cheminées de leurs usines et des filtres pour leurs effluents ne sera jamais un programme politique très attirant pour l'électorat des pays développés. Mais la pollution, quelle qu'en soit l'origine, est directement reliée à notre bien-être personnel. Nous ne pouvons plus nous permettre d'invoquer les craintes des politiciens et des industriels ou la difficulté de parvenir à des ententes internationales comme excuses pour notre inaction.

• (1220)

On agit toujours plus rapidement quand le problème se pose chez soi—quand on constate personnellement le lien entre notre bien-être et la pollution. Plus on se rapproche de la source de la pollution, plus on lutte. Depuis la catastrophe de Love Canal à Niagara Falls, dans les années 70, l'Agence américaine de protection de l'environnement s'est surtout concentrée sur la réglementation et le nettoyage des déchets dangereux.

La Loi américaine de 1980 sur la responsabilité, l'indemnisation et l'intervention en matière d'environnement a autorisé le financement de l'assainissement de Love Canal et d'autres anciens dépotoirs dangereux. La loi a été modifiée en 1986 pour y ajouter des normes de dépollution encore plus strictes et une plus grande participation de la population au processus décisionnel. L'administrateur actuel de l'agence a affirmé que celle-ci obligerait les pollueurs à assumer les coûts d'assainissement des dépotoirs dangereux.

De la même façon, suite au déversement de mazout du Exxon Valdez en Alaska, la Coalition for Environmentally Responsible Economies, que des écologistes et investisseurs américains viennent de former, a proposé un code de conduite qu'on appelle les principes de Valdez. Parmi ceux-ci, on retrouve la protection de la biosphère, l'utilisation durable des ressources naturelles, la commercialisation de produits et services sûrs, des évaluations et des vérifications annuelles et la réduction et la destruction des déchets. Les rédacteurs des principes espèrent convaincre les principales industries américaines de signer le document.

Mais une intervention ponctuelle ne suffit pas. Nous devons commencer à élaborer des programmes, autant ici qu'à l'étranger, qui réduiront les coûts économiques et médicaux causés par un environnement pollué. Les pouvoirs de réglementation et de coercition dont disposent les gouvernements encouragent très peu les entreprises à dépolluer ou à adopter des procédés plus écologiques. A cause du chevauchement des compétences, certains secteurs sont visés à la fois par la législation fédérale et la législation provinciale alors que d'autres ne sont régis par personne. Nous devons trouver d'autres moyens pour nettoyer l'environnement.

L'économiste américain Steven Blinder et d'autres préconisent une formule axée sur le marché. Il propose que les gouvernements adoptent un système de droits pour les utilisateurs ou pour les émissions. Les émissions seraient contrôlées comme on le fait pour les appels téléphoniques interurbains et seraient facturés aux pollueurs. Ou alors, on pourrait obliger les industries à acheter des «permis de pollution» qui autoriseraient le détenteur à émettre une certaine quantité de polluants, contre le paiement de droits.

Ceux qui s'opposent à cette formule prétendent qu'un tel système de droits, de permis et de quotas en matière d'environnement équivaut à une autorisation de polluer. Ils croient qu'une entreprise préférerait payer une taxe plutôt que de moins polluer. D'autres s'opposent à l'imposition de tels droits parce que nos précieuses richesses naturelles, n'ont pas de prix. Cependant, toutes les entreprises font face au même dilemme lorsqu'il s'agit de commercialiser et d'établir le prix d'un nouveau produit. Si le prix est trop bas, on l'augmente et s'il est trop élevé, on le baisse. Pourquoi ne pas traiter de la même façon l'utilisation—la vente—de l'air et de l'eau purs.

Je suis certain que les magnats de la libre entreprise seraient d'accord.

Pour imposer une taxe ou des frais d'utilisation, il faut choisir un taux assez élevé pour décourager les pollueurs même les plus prospères, mais assez bas pour ne pas plonger l'économie dans la récession parce que le fardeau de contrôles très stricts pourrait obliger certaines petites entreprises à fermer leurs portes.

Les mesures proposées par M. Blinder semblent préférables à une interdiction du législateur, ne serait-ce que parce qu'il est difficile d'élaborer des normes obligatoires assez détaillées et de les faire respecter: la plupart des amendes sont si dérisoires que les industriels préfèrent les payer plutôt que de se procurer le matériel de dépollution nécessaire.

La Loi canadienne sur la protection de l'environnement tente d'imposer dans un cadre législatif des contrôles qui orienteront les activités de l'industrie en imposant des amendes pouvant aller jusqu'à un million de dollars par jour et à des peines d'emprisonnement aux contrevenants. Pourtant, jusqu'à présent, l'amende la plus élevée qu'on ait imposée a été de 500 \$; cela ne découragera pas tellement les sociétés et les industries. En outre, il n'y a eu aucune évaluation de l'efficacité de la loi. Ce serait pourtant un moyen de vérifier si les lois fédérales atteignent leur but objectif en matière d'environnement.